



Inspection N° 2-026

# Certificat d'accréditation

N° : 2-026 Rév 04

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

**SONELGAZ - Services**  
**Direction Centrale Qualification Achats Et Ventés**

Adresse : Gué de Constantine, Pavillon n° 05, RN° 38 - Alger

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'inspection conformément à la norme ISO/IEC 17020 : 2012 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

Date de prise d'effet : 21/04/2025  
Date de fin de validité : 30/11/2027

La Directrice Générale

BOULSNANE Wafa



Date d'octroi de l'accréditation initiale : 01/12/2020

## ANNEXE TECHNIQUE REV 04

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : **SONELGAZ-Services**  
**Direction Centrale Qualification Achats Et Ventes**

Adresse : Gué de Constantine Pavillon n°05 R N°38-Alger

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : **ISO/IEC 17020 :2012** en tant qu'organisme d'inspection de **(type C)** dans les domaines :

- **Produits et composants industriels (Contrôle non destructif) ;**
- **Contrôle des appareils et installations électriques (APE) ;**
- **Contrôle des équipements sous pression (APV/G).**

Note : Un organisme de type C est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante

<b>SITE CONCERNE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Siege : Gué de Constantine Pavillon n°05 R N°38-Alger</b></li><li>- <b>Tel : 023 60 86 86</b></li><li>- <b>Fax : 021 71 55 21</b></li><li>- <b>Email : laboratoire.dql@sonelgaz-serv.dz</b></li></ul>
----------------------	--

**Date de prise d'effet le : 21 Avril 2025**

**Date de fin de validité le : 30 Novembre 2027**

**Pour le Directrice Générale et par délégation  
Le Chef de Département inspection  
BENNACEUR Massinissa**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis*

**PORTEE D'ACCREDITATION****Domaine Général : 1. Produits et Composants Industriels**

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
<b>1.1 Contrôle Non Destructif (CND)</b> Des assemblages soudés des équipements et installations industrielles.	<b>Contrôle par ressuage (PT)</b>	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs	- Luxmètre/Radiomètre - Produit de ressuage - Rugomètre - Témoins - Thermomètre par Infrarouge - Lampe UV	- ASME V - ISO 4386-3 - ISO 3452-1 - Procédure Interne PR/PT/003 Rev 05

**Domaine Général : 2. Installation Gaz et vapeur**

<b>4. Contrôle des Appareils à Pression APG/APV (Gaz/Vapeur)</b>	<b>Contrôle Visuel (VT) Contrôle non destructif</b>	- Inspection périodique - Inspection réglementaire	- Mesureur d'épaisseur - Endoscope	- Décret n° 90-245 - Décret n° 90-246 - ISO 9809-1 - ISO 16809 - Procédure Interne PR/PT/APV-APG/01
--	---	---	---------------------------------------	---

### Domaine Général : 2. Electricité

<b>2.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)</b> (Contrôle de la résistance d'isolement et des conducteurs)	- Contrôle Visuel (VT) - Prise de mesure	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier	- Contrôleur d'isolement - Pince de terre - Mégohmmètre	- IEC 60364-6, - IEC 60228 - NETA MTS - Procédure Interne : - PR/PT-ELEC/01 vers 00 - PR/PT-ELEC/02 vers 00 - MOE/PT-ELEC-03 : Mode opératoire contrôle des câbles électriques
<b>2.2 Contrôle des Appareils et installations Electriques (APE)</b> (Mesure de la résistance de terre)	- Contrôle Visuel (VT) - Prise de mesure	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection après modification ou réparation	- Telluromètre	- NFC 15-100 - NFC 13-100 - NFC 13-200 - Décret 01-342 - IEEE Std 80 - Procédure Interne : - PR/PT-ELEC/03 vers 00